

Nécessité de toilette pour personne désorientée dans le temps et dans l'espace

Je soussigné, docteur en médecine, certifie que

M. - Mme doit être considéré(e) comme désorienté(e) dans le temps et dans l'espace étant donné qu'il (elle) souffre de démence moyenne ou grave (*) sur l'échelle de gravité suivante :

- Légère : Malgré une altération significative des activités professionnelles ou sociales, le sujet garde la capacité de vivre de façon indépendante, son hygiène personnelle étant satisfaisante et ses capacités de jugement relativement intactes.
- Moyenne : Vivre de façon indépendante est aléatoire et une certaine surveillance s'impose.
- Grave : Les activités quotidiennes sont si altérées que le sujet doit être surveillé en permanence; il est par exemple incapable d'observer une hygiène personnelle minimale; très incohérent ou mutique.

Date,

Cachet

Signature.

(*) (Echelle extraite du DSM III - R - American psychiatric association : Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, 3^e édition, révisée. Washington, DC, 1987)

Vu pour être annexé au Règlement du 5 mai 1997 modifiant l'arrêté royal du 24 décembre 1963 portant règlement des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Le Fonctionnaire dirigeant,
F. Praet.

Le Président,
D. Sauer.